

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05852 Numéro SIREN : 885 137 422 Nom ou dénomination : A.N.T

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 11679

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
A . N . T						122 AVENUE DE LA RESISTANCE					
SIRET						93340 LE RAINCY					
8 8 5 1 3 7 4 2 2 0 0 0 1 4											
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					

REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
SIRET											

B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0		Bénéfice imposable à 28%		0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		4 140		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%					
		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :											
dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI X NON											
Si oui, indication du logiciel utilisé											
C E G I D											

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
H & S EXPERTISE ET CONSEILS 18 AVENUE GALLE 93370 MONTFERMEIL Tél: 01.41.70.29.68						Tél:					
OGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)						Date: 21/04/2021 Lieu: LE RAINCY					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Qualité et nom du signataire: Président					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature JAMI AURELIE					
Examen de conformité fiscale (ECF)											

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice
du 01/07/2020

Désignation de l'entreprise A.N.T

Adresse 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice 2020 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire JAMI AURELIE Président		A LE RAINCY le 21/04/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entrepriseA . N . T

Adresse de l'entreprise122 AVENUE DE LA RESISTANCE93340 LE RAINCY

Numéro SIRET *88513742200014

Durée de l'exercice en nombre de mois *6Durée de l'exercice précédent *12

						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			
						3 1 1 2 2 0 2 0			3 1 1 2 2 0 1 9			
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net			Net		
			1		2		3			4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *		028		030							
	Immobilisations financières * (1)		040	1 829	042		1 829					
	Total I (5)		044	1 829	048		1 829					
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
Marchandises *			060		062							
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	24 944	070		24 944					
		Autres * (3)	072	1 447	074		1 447					
Valeurs mobilières de placement		080		082								
Disponibilités		084	3 777	086		3 777						
Charges constatées d'avance *		092	587	094		587						
Total II		096	30 755	098		30 755						
Total général (I+II)		110	32 584	112		32 584						
PASSIF						Exercice N NET			Exercice N-1 NET			
						1			2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	9 000					
	Ecart de réévaluation					124						
	Réserve légale					126						
	Réserves réglementées*					130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131						
	Report à nouveau					134						
	Résultat de l'exercice					136	3 519					
	Provisions réglementées					140						
	Total I					142	12 519					
	Provisions pour risques et charges					154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	9 111					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	1 130					
	Produits constatés d'avance					174						
	Total III					176	20 065					
Total général (I + II + III)						180	32 584					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.N.T

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	32	318
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	32	319

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	15	299
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	67	
Rémunérations du personnel *				250	9	621
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3	191
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation	(II)			264	28	179

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280				
Produits exceptionnels	(IV)	290				
Charges financières	(V)	294				
Charges exceptionnelle	(VI)	300				
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	621			

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	621	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997	
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991					
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 4 140 354

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 4 140 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

A.N.T

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A . N . TNéant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5		
		6	7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . N . T

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B				780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

III	DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996

IV	DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : A . N . T

31/12/2020

[illegible]

Dossier N° ANT en Euros .

H&S EXPERTISE ET CONSEILS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A . N . T				Néant ☒ *								
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois				6				
DECLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :							376					
dont apprentis							657					
dont handicapés							651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale							861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							105					
TOTAL 1							106					
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							143					
Subventions d'exploitation reçues							113					
Variation positive des stocks							111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							153					
TOTAL 2							144					
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)												
Achats							121					
Variation négative des stocks							145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							150					
TOTAL 3							152					
IV- Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée							(total 1 + total 2 - total 3)		137			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022				Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)							026					
Période de référence				024				160				
Date de cessation							186					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.												

Cegid Quadra

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 8 5 1 3 7 4 2 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.T

ADRESSE (voie)

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL

93340

VILLE

LE RAINCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

2 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

JAMI

Prénom(s)

ANDRE

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

270869

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

176

Voie

BOULEVARD DE STRASBOURG

Code postal

93600

Commune

AULNAY SOUS BOIS

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

JAMI

Prénom(s)

AURELIE

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

080193

N° Département

93

Commune

LE BLANC MESNI

Pays

FR

Adresse :

N°

26

Voie

RUE DU CHANOINE ROGER

Code postal

77410

Commune

CLAYE SOUILLY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

88513742200014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.T

ADRESSE (voie)

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL

93340

VILLE

LE RAINCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cedric Quadra

Dossier N° ANT en Euros.

H&S EXPERTISE ET CONSEILS

ANT
S.A.S.au capital de 9 000 Euros

122 Avenue de la Résistance
93340 Le Raincy

R.C.S : 885 137 421

DECISIONS DES ASSOCIES RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les soussignés Aurélie JAMI, présidente de la société **ANT** et André JAMI, directeur général de la société ANT.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport de gestion du président ;
- le texte des projets de décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Affectation des résultats,

Première décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 3 519.00** Euros.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'exercice clos le **31/12/2020** fait ressortir **un bénéfice de 3 519.00** Euros.

Les associés décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau.....**3 519** Euros

- **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer que les revenus distribués sont taxés à 30% avec le prélèvement forfaitaire unique (flat tax) qui comprend 12,8% d'**impôt** sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ou (en option) soumis à l'**impôt** sur le revenu après abattement de 40% et versement de 17,2% de prélèvements sociaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Le Raincy, le 12 juillet 2021

Aurélie JAMI
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Directeur Général

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' shape with a horizontal crossbar and a diagonal stroke.